

Commune de LEZIGNE
Compte rendu de réunion Séance du 02/10/18

L'an 2018, le 06 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Lucien Boré sous la présidence de LEBRUN Henri, Maire.

Présents : M. LEBRUN Henri, Maire, Mmes : BODY Christelle, LANGLAIS Gisèle, CHIRON Sylvie, BOURDIN Melinda MM : AILLERIE Patrice, LEMOINE Antony, GOURDON Michel, RAIMBAULT Yohann, Marc CIROT, DOLBEAU Cédric, RAVET Alexandre,
Excusés : Mme LAMBRECHTS Brigitte pouvoir à Mme LANGLAIS Gisèle et M. MONNIER Sébastien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 12
- Votants : 13

Date de la convocation : 30/10/18

Date d'affichage : 30/10/2018

Secrétaire de séance : Monsieur LEMOINE Antony

1. Tarifs cimetière 2019

Réf : 01-06/11/18

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs des concessions cimetière et du columbarium. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2% les tarifs de 2019 :

Tarifs des concessions cimetière :

15 ans	52 €
30 ans	102€
50 ans	163 €

Tarifs du columbarium :

- Columbarium	30 ans	632 €
	50 ans	734 €
- Urne au sol	30 ans	408 €
	50 ans	510 €
- Jardin du souvenir	gratuit	

Décision : 13 pour, 0 contre, 0 abstention.

2. Tarifs salle des fêtes 2020

Réf : 02-06/11/18

Monsieur le Maire propose de reporter les mêmes tarifs que 2018-2019 :

Habitants de la commune :

- Repas familial – mariage : 330€
- Cérémonie Civile*: 100€

- Vin d'honneur* : 50€
- Association locale 3 fois 115€ et ensuite 230€
- Comité d'entreprises locale 1 fois 115€
- Arbre de Noël des entreprises locales : gratuit
- L'occupation de la petite salle, les mercredis par le club de l'Amitié est gratuite
- L'occupation de la salle par le club de l'Amitié pour le repas de Noël et pour le repas de la fête des mères est gratuite.

*Selon disponibilité de la salle, la cantine étant prioritaire.

Personnes de l'extérieur

- Repas familial – mariage : 650€
- Location à la journée 8h – 17h réunion : 170€
- Location à la journée 8h – 17h réunion avec repas : 340€
- Location à la journée exposition commerciale : 340€
- Location pour les autres associations extérieures : 440€
- Pour l'association du club de l'amitié de Durtal la 6^{ème} location, la salle sera louée gratuitement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe les tarifs 2020 tels qu'ils sont proposés et charge Monsieur le Maire de l'application de cette délibération.

3. Demande de fonds de concours auprès de la CCALS

Réf : 03-06/11/18

Conformément à l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

Conformément à la délibération du bureau communautaire en date du 6 juillet 2017 décidant l'institution d'un fonds de concours par la communauté de communes au profit des communes pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement, et approuvant le règlement d'attribution.

Monsieur le Maire propose de soumettre à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe la demande de fonds de concours suivante :

Projet de travaux : réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales + réalisation de branchement en eau potable de l'église et changement de 3 poteaux à incendies

Et en précise le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	RECETTES
Eaux pluviales Travaux : 45 385.72€ Branchement eau potable + 3 poteaux à incendies : 9486.84 €	Autofinancement : 28 704.56 €
	Fonds de concours : 26 168 €
TOTAL : 54 872.56 € TTC	TOTAL : 54 872.56€ TTC

Il est rappelé que le montant du fonds de concours sollicité ne doit pas excéder la part restant à charge de la commune,

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter un fonds de concours d'un montant de 26 168 € auprès de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Décision du conseil municipal : adopté par 13 pour.

4. Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à la CCALS (commission enfance jeunesse)

Réf : 04-06/11/18

Monsieur le maire nous présente la convention de mise à disposition de locaux et de matériel pour la commission enfance jeunesse de la CCALS pour une durée de 4 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention.

5. RIFSEEP

Monsieur le maire nous fait part de la délibération qui sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal après avis du comité technique du centre de gestion, concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2019.

6. Investissements 2019

Afin de préparer le budget 2019, une liste des investissements à prévoir est établie comme suit :

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphonique
- Terrains de M. COURTIN
- Plan cadre
- Paratonnerre
- Retable
- Jeux cours de l'école
- Aménagement de la placette chemin des Potries
- Voirie

7. Désignation de deux référents et un ambassadeur pour le nouveau PLUI

Réf : 05-06/11/18

Monsieur le Maire nous informe que deux élus référents doivent représenter la commune au sein de la commission du nouveau PLUI sur l'ensemble du territoire de la CCALS ; Patrice AILLERIE et Henri LEBRUN, se proposent ainsi que Sylvie CHIRON élue ambassadrice pour expliquer et répondre aux interrogations de la population (entreprise, associations, artisans...).

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

8. Commune nouvelle

Monsieur le maire effectue un bilan de la seconde réunion avec le cabinet KPMG et les conseillers de Huillé. Il précise qu'après accord de la mise en place de la commune nouvelle, des nouvelles élections devront avoir lieu le 02 janvier 2019 pour élire un nouveau maire, ainsi que le nombre d'adjoint.

Séance levée à 23h30